

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An

01



Un procès gagné pour l'apiculture!

14 septembre 2011

Une bonne nouvelle aujourd'hui.

Hier, 13 septembre 2011, avait lieu à Coutances le procès opposant un apiculteur, Frédéric Colombo (dit Coco), à un voisin arboriculteur, qui avait en mai 2007 utilisé un violent pesticide sans respecter les règles. Frédéric avait à la suite de cela perdu une vingtaine de ruches.

L'apiculteur a gagné hier ce procès.

- CAEN (AFP) - Un arboriculteur a été condamné mardi par le tribunal correctionnel de Coutances (Manche) à 1.000 euros d'amende avec sursis après la mort brutale d'abeilles de son voisin apiculteur, a-t-on appris mercredi auprès du parquet. "A ma connaissance ce n'est que la seconde fois qu'une telle condamnation (pour ce motif ndlr) est prononcée", dans un pays fortement importateur de miel, a indiqué à l'AFP Benoist Busson, l'avocat parisien de l'apiculteur de 44 ans, installé à Tirepiéd (Manche).

Le parquet avait requis une amende en partie ferme. Le délibéré a été rendu quelques heures après l'audience.

Il est reproché à l'arboriculteur d'avoir le 7 mai 2007 pulvérisé un insecticide sur ses pommiers à cidre alors qu'ils étaient encore en fleurs, ce qui est contraire au mode d'emploi de ce produit. Les abeilles d'une vingtaine de ruches qui se trouvaient à 500 mètres du verger ont été décimées.

L'usage de ce produit à base de carbaryl fabriqué par Bayer, nommé Sevin, a été complètement interdit en 2008. Mais la condamnation n'a rien à voir avec cette interdiction puisqu'elle

est postérieure aux faits.

L'arboriculteur devra en outre verser à l'apiculteur, qui possède au total 200 ruches, une provision de 1.500 euros en attendant l'audience civile qui doit fixer en décembre le montant des dommages et intérêts.

Le 13 janvier 2010 un autre producteur de pommes avait été condamné par le tribunal correctionnel d'Avranches (Manche) à 1.000 euros d'amende dont 500 avec sursis.

Source : Libération

Espérons que cette bataille trop longue servira d'exemple aux trop nombreux agriculteurs qui utilisent ce type de produit sans la moindre précaution.

Frédéric Colombo : "Cette année là, il y a eut un autre apiculteur qui a eut les mêmes problèmes avec le même produit : le Carbaryl. A nous deux on a paumé environ une centaine de ruches. Ça correspond à l'équivalent de cinq millions d'insectes pollinisateurs.

Il faut savoir qu'il y a vingt mille espèces végétales qui dépendent de la pollinisation croisée qui est assurée par ces pollinisateurs à 85%, donc c'est un massacre environnemental..."

Benoist Busson, son avocat : "Il faudrait que les comportements changent, c'est un problème de comportement, et je ne suis pas sûr en ayant entendu Mr Houssin aujourd'hui qu'il ait prit conscience qu'il avait une pratique agricole complètement inadmissible et désinvolte. Il utilise un pesticide, qui n'est pas un produit de tous les jours, pas le produit de Mr et Mme tout le monde, n'importe comment."

Source : France 3 Basse Normandie

C'est certes une victoire, mais les sommes dues restent très symboliques et peu dissuasives. Il faut espérer que les dommages et intérêts seront assez conséquents pour faire prendre conscience aux contrevenants qu'ils ne sont pas seul sur la planète, et qu'il sont responsables des saloperies qu'il y diffusent.

Cette info locale résonne avec une action à Paris d'une poignée d'apiculteurs venus débarquer une cinquantaine de ruches à la capitale, afin de dénoncer l'utilisation massive des pesticides à la campagne.

- Mercredi midi, une cinquantaine de ruches ont été débarquées quai Saint-Bernard, face à la gare d'Austerlitz, par des apiculteurs en colère. "Nous avons quitté nos campagnes car nos abeilles s'y trouvent agressées. Les armes de destruction massive, Gaucho et Cruiser font la loi", dénonce Alain David, porte-parole de la Fédération française des apiculteurs professionnels (FFAP).

Source : Métro-France